



Rachat de maison dans la famille suite à un divorce

Par **VinZz972_old**, le **18/10/2007** à **14:32**

Bonjour à tous,

Je vous expose mon problème.

Mes parents possèdent une grande maison (sur 4 niveaux) et ces derniers divorcent.

Il reste 1/4 de la valeur de la maison à rembourser.

Ma mère et moi voudrions la racheter.

Ma mère garderait donc sa part et rembourserait une partie du quart restant.

Moi, je rachèterai sa part à mon père et je rembourserai également une partie du quart restant.

Nous ferions cela car comme je vous l'ai dit, c'est une grande maison donc il est très facile et possible de la couper en 2.

Comment cela se passerait-il ?

Quelles procédures faut-il faire ?

Quel genre de partage faut-il faire ?

Quels frais annexes sont à prévoir ?

Merci.

Par **Upsilon**, le **18/10/2007** à **15:13**

Bonjour !

Cette opération est tout à fait possible. Reste ensuite à en parler au notaire chargé de la

liquidation de la communauté de vos parents, qui fixera les montants dûs par chacun... En admettant que la maison revienne à 50 / 50 à chaque parent, le calcul sera le suivant (attention il est susceptible de modification selon l'accord des parties) :

Votre père :

50% de la valeur de la maison

50 % du montant du prêt restant à payer.

Votre mère :

50% de la valeur de la maison

50 % du montant du prêt restant à payer.

Au final, vous de votre côté rachetez les 50% de votre père, et prenez à votre charge les 50% du montant du prêt restant à payer.

Cette opération ne pose pas de difficultés juridiques des lors que tout le monde est d'accord.

Il vous suffit d'en parler avec le notaire. Attention toutefois, vous serez en indivision sur le bien avec votre mère.

Les frais annexes seront ceux de la liquidation de la communauté + ceux de la vente de la part de votre père à votre profit.

Je ne peux pas estimer les montants.

Cordialement,

Upsilon.